
DIRECTION GENERALE
DES DOUANES



DECISION N° 19 /MEF/DGD/ DU _____ 19 JUIL 2011

PORTANT CREATION DU COMITE D'ORGANISATION
DES JOURNEES PORTES OUVERTES (JPO)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu Le décret n° 2007/468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu Le décret n°2010-0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du Colonel Major COULIBALY ISSA, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu L'arrêté n°023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la matrice d'actions du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité pour l'organisation des Journées Portes Ouvertes (**JPO**) du Ministère de l'Economie et des Finances, prévues à Abidjan du 01 au 05 aout 2011.

Article 2 : Le Comité est chargé de :

- Proposer à Monsieur le Directeur Général des Douanes, une communication sur le thème : **Les réformes douanières face au défi de la bonne gouvernance : Actualités et perspectives;**
- Prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation pratique de cette manifestation.

Article 3 : Le Comité d'organisation est composé des membres ci-après désignés :

- **Président :** TOURE Idrissa, Directeur de la Communication et de la Qualité
- **Vice-présidente :** KOUAME MALANHOVA Anne-Marie Olga
- **Chargé des Editions :** KOFFI Mea Ignace
- **Chargé des Finances et de la Logistique :** TOURE Kinappara, ZITO Minani
- **Chargée des Supports Audiovisuels, de la Publicité et de la Décoration :** DAGO Georgette
- **Chargée des TIC :** AGOUA Carole
- **Secrétaire :** KOUASSI Emile
- **Animateurs :** KAKE Lucien, KABLAN Djédou, EKRA Kadjo, DEGRE Kouassi, AWEDE Hugues, KAN Siméon, LOROUGNON Alexise, BOTI Trazié Bi Zorro Fernand, BOUTI G. Thérèse, SANOGO Ousmane, KOUADIO N'guetta Valérie, AYEMENE Christelle.

- **Membres :** GONDO Beygbeu, ASSEMIEN Richard, NIAVA Samuel, KOUASSI Yobouet Laurent, ATAHY Florence, MANOUAN Cyrille, KOFFI Prisca.

- Article 4 :** Outre les membres désignés ci-dessus, le Comité pourra faire appel à toute autre personne ressource, susceptible de contribuer efficacement à la réussite de l'évènement.
- Article 5 :** Le Comité se réunit trois fois par semaine sur convocation de son Président.
- Article 6 :** Le Comité fait à l'attention de Monsieur le Directeur Général des Douanes, des rapports périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux.
- Article 7 :** La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.



COL. Major Issa COULIBALY